Tableaux n°1.1.19bis

Affections respiratoires provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Rhinite récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmée par test.  Asthme objectivé par des épreuves fonctionnelles respiratoires récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmé par test.	7 jours 7 jours	Chromage électrolytique des métaux; Fabrication, manipulation, emploi de chromâtes et bichromates alcalins.